



ASSOCIATION CARREFOUR JEUNESSE

Siège : Centre Socioculturel – 11, allée du parc 54910 Valleroy

Tel siège : 03.82.46.15.69 Mail : carrefour.jeunesse@orange.fr

Sms : 07.83 .64.70.69 Site : www.carrefourjeunesse.fr

Portail : www.carrefourjeunesse.belamiportailfamille.fr

**DOSSIER INSCRIPTION
SYNTHETIQUE
ACCUEILS DE LOISIRS**

EXTRAITS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2018/2019

Le projet éducatif

L'équipe d'animation dispose d'un projet pédagogique détaillé que vous pouvez consulter sur simple demande.

Parmi les idées défendues par l'association, les accueils de loisirs doivent :

- _ Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs de qualité dans la journée.
- _ Permettre à l'enfant de découvrir des pratiques diverses (initiations sportives, éducatives et culturelles). Les accueils de loisirs intègrent dans leur programmation hebdomadaire : les animations et les infrastructures existantes sur le territoire de la communauté de communes (Centre Culturel Pablo Picasso, Médiathèque, Ludothèque, Gymnase, etc.)
- _ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de choisir son activité. Il faut laisser une place à l'expérimentation dans la conduite des animations (manuelles, culturelles, scientifiques ou artistiques). Les initiations mises en place permettront à l'enfant de trouver ce qui lui plaît et lui convient.
- _ Favoriser l'autonomie de l'enfant tout en respectant ses besoins et la spécificité de chaque âge. C'est un travail continu qui apparaît dans le projet de fonctionnement des accueils de loisirs et dans le choix des animations conduites. L'enfant devient acteur de son éducation et de ses loisirs (choix de l'animation, lieux de proposition, responsabilisation). Il aide les animateurs (trices) dans le quotidien des accueils de loisirs (préparation des collations, mise en place des activités, débarrasser la table, ...).
- _ Favoriser l'ouverture et la dimension collective. Le jeu favorise la mixité, les relations intergénérationnelles (visite dans les lieux de retraites et participation de bénévoles) et les relations entre les quartiers des différentes communes. Il favorise la mixité entre les âges notamment lors des temps forts de accueils de loisirs (goûters de fin d'année, spectacles, fêtes diverses, animations collectives, etc.). Plus largement, il s'agit de faire accepter les différences et la diversité notamment par le dialogue et l'approche culturelle de l'autre. Au-delà de cet aspect, c'est l'apprentissage de la démocratie qui sera fait.
- _ Permettre aux enfants des communes de Moineville, Hatrize et Valleroy de s'approprier l'environnement des lieux de loisirs et de cultures grâce aux actions menées.
- _ Participer aux politiques de prévention globale en participant à toutes les campagnes locales ou nationales : sécurité routière, sports à risque, PNNS etc...
- _ Proposer des espaces variés pour l'accueil des enfants.
- _ Permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de proposer et de participer aux loisirs éducatifs des enfants de Moineville, Hatrize et Valleroy (parents, bénévoles, conventions avec les associations, etc.).
- _ Permettre l'accueil de tous les enfants, et favoriser l'intégration d'enfants en situation de handicap.

Règlement intérieur

Les perturbations dans les écoles

En cas de grève ou d'absence des enseignants, les animateurs ne sont pas habilités à prendre en charge les enfants. Les créneaux réservés ne seront alors pas facturés, si les familles préviennent le service de l'absence de l'enfant (et peuvent nous rencontrer pour plus d'informations).

En cas de sortie scolaire, les familles veillent à ce que le service soit bien informé. Dans le cas contraire, les créneaux réservés et non consommés seront facturés. Il ne sera pas accordé de remboursement.

Le responsable de l'accueil périscolaire

Le responsable des accueils de loisirs de l'association Carrefour Jeunesse et son équipe sont chargés du bon fonctionnement de l'accueil. Ils veillent à la réalisation du projet éducatif de la structure et du projet pédagogique des accueils de loisirs ; et en particulier au bien-être général des enfants. Ils se tiennent à l'écoute des parents, de leurs remarques et de tout problème qu'ils pourraient rencontrer. Tout dysfonctionnement des accueils de loisirs est à signaler au directeur. Il prendra, le cas échéant après examen, les dispositions nécessaires.

Les règles de vie, les locaux et les objets

L'enfant doit respecter les locaux, le personnel et ses camarades, cela nous semble élémentaire. Il lui est interdit de posséder des objets dangereux ou précieux. L'équipe se garde le droit de confisquer tout ce qui pourrait mettre en danger le groupe ou tout ce qui serait source de tension.

Seuls les parents pourront récupérer les objets confisqués au bureau du service.

De même, le personnel ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

En cas de non-respect de ce présent règlement, un avertissement verbal (par téléphone ou rendez-vous) sera adressé, si la situation n'évolue pas favorablement, nous notifierons par écrit les manquements de l'enfant. Il pourra être exclu du service temporairement ou définitivement.

Nous souhaitons proposer aux enfants un accueil sécurisant, tant au niveau physique que moral et affectif. Nous serons vigilants quant au comportement de tous les participants et nous ne pourrions admettre aucune forme de violence (insultes, gestes, ...).

Remarque :

L'équipe pédagogique souhaite une totale transparence dans ses relations avec les enfants et les familles. Pour cela elle s'engage à tenir informés les parents du déroulement des séances et de la conduite de leurs enfants, comme elle le fait déjà pour tout événement inhabituel.

• **Comment s'inscrire**

Inscription administrative :

Le dossier d'inscription devra être obligatoirement rempli une fois par an par les personnes légalement responsables de l'enfant.

Le dossier se compose :

_ D'une fiche sanitaire et médicale. (Ce document est confidentiel et seul le service administratif y aura accès.)

_ D'une fiche individuelle de renseignements.

_ D'une attestation parentale complétée et signée se trouvant dans le présent extrait de règlement.

_ D'une copie de l'attestation d'assurance Responsabilité civile contractée par les parents et couvrant l'enfant.

Eléments à fournir :

_ Les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Aucune autre personne ne sera autorisée à reprendre votre enfant, même à titre exceptionnel.

Afin d'assurer sa sécurité, les animateurs seront amenés à vérifier si les personnes qui se présentent sur les points d'accueil correspondent à celles mentionnées au dossier.

_ Les noms et adresses des employeurs respectifs des parents.

_ Le numéro de Sécurité Sociale et le numéro d'allocataire C.A.F. (même si vous ne bénéficiez d'aucune prestation ou allocation).

_ La copie de « aide aux vacances » CAF de l'année en cours (pour les familles qui en bénéficie)

_ Le nom et le numéro de police de l'assurance qui couvre l'enfant (R.C. et R.P.)

_ En cas de situation familiale particulière (divorce, tutelle...), nous vous prions de nous fournir les documents concernant les modalités de garde de l'enfant (jugement).

_ Toutes les données médicales concernant l'enfant : vaccins, maladies, traitements, etc.

_ Justificatifs d'attribution : Pôle emploi, R.S.A., C.E.S., etc.

- _ Justificatifs CAF mentionnant votre quotient familial
- _ Tout autre document justifiant de votre situation.

Cette 1ère démarche est annuelle : elle correspond à l'inscription administrative.

PORTAIL FAMILLE :

Un portail famille est disponible pour inscrire les enfants en ligne à l'adresse suivante : <http://www.carrefourjeunesse.belamiportailfamille.fr>.

Pour cela, vous devrez nous fournir une adresse mail valide qui servira d'identifiant. Un mot de passe sera généré lors de votre inscription sur notre logiciel.

Cependant le portail famille ne pourra être actif qu'à la réception du dossier en format papier.

Cependant vous pourrez vous connecter sur le site pour télécharger les documents nécessaires à l'inscription et vous pourrez également créer un compte avec vos informations qui seront ensuite validé par nos services.

Information aux parents :

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises. Le service est tenu au secret professionnel et seuls les responsables administratifs auront accès à l'intégralité du dossier.

TARIFS DE BASE :

TARIFS : par jour, pour l'année scolaire 2018/2019

Les tarifs ci-après sont valables jusqu'au 31/08/19 et sont susceptibles d'être modifiés en raison de l'évolution du marché signé entre la Communauté de communes et l'association Carrefour Jeunesse. Ces tarifs sont applicables aux familles résidant sur le territoire de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences dont les enfants sont scolarisés à Moineville, Hatrize et Valleroy.

TARIF PERISCOLAIRE 2018/2019

		-270	271 à 751	751 à 1500	1501 et +
MATIN (7H00 au début école)	Net à payer régime CAF	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €
	Net à payer autres régime	2,91	3,01 €	3,11 €	3,21 €
MIDI	Net à payer régime CAF	5,40 €	6,30 €	6,60 €	6,80 €
	Net à payer autres régime	6,21	7,11 €	7,41 €	7,61 €
SOIR (de la sortie des écoles à 18H30)	Net à payer régime CAF	2,10 €	3,25 €	3,35 €	3,45 €
	Net à payer autres régime	3,18 €	4,33 €	4,43 €	4,53 €
JOURNEE	Net à payer régime	9,60 €	11,75 €	12,25 €	12,65 €

	CAF				
	Net à payer autres régime	12,30 €	14,45 €	14,95 €	15.35 €

TARIF MERCREDI 2018/2019

		-270	271 à 751	751 à 1500	1501 et +
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	net à payer régime CAF	5.45 €	6.35€	6.65 €	6.85 €
	net à payer autres régime	9.77 €	10.67 €	10.97 €	11.17 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS	net à payer régime CAF	3.90 €	4.00 €	4.10 €	4.15 €
	net à payer autres régime	6.06 €	6.16 €	6.26 €	6.36 €
JOURNEE COMPLETE	net à payer régime CAF	9.95 €	10.15 €	10.35 €	10.55 €
	net à payer autres régime	14.27 €	14.47 €	14.67 €	14.87 €

Tarifs Panier repas

(Sous conditions « Les allergies et les maladies chroniques » du règlement de fonctionnement) :

Quotient Familial CAF				
	-270 €	271 € à 750 €	751 € à 1500 €	1501 € et +
Horaires	Tarifs familles pour paniers repas Accueil périscolaire			
Régime CAF	3.90 €	4.80 €	5.10 €	5.30 €
Autres régimes	4.71 €	5.61 €	5.91 €	6.11 €

TARIFS MAJORES :

Nous sommes contraints du fait des agissements d'une minorité d'imposer et de mettre en place des majorations tarifaires afin d'assurer la viabilité du service proposé.

Ces pénalités sont de différents ordres :

1. Pénalités pour le dépassement des horaires de prise en charge sur l'accueil du soir, soit 13€ la demi-heure entamée d'après le calcul suivant : 13€ brut chargé de l'heure X 2 employés = 26€ de l'heure soit pour une demi-heure dépassée : 13€.
2. Pénalités suite au retard du règlement des factures.

A compléter, dater et signer, au secrétariat de l'association Carrefour Jeunesse au centre socioculturel à Valleroy.

Je soussigné(e) Mme – Melle – Mr :

(Nom)..... (Prénom) :.....

Atteste par la présente avoir pris connaissance du règlement intérieur et certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à :..... Le :.....

Signature :